

PRÉFET DE LA RÉGION  
GRAND EST

## COMITÉ PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 19 février 2018

### Programme d'actions du comité paritaire et PRFB :

#### Présentation des travaux menés, méthodologie et calendrier

---

Lors du comité paritaire sylvo-cynégétique du 27 octobre 2017, il a été convenu de travailler dans un format technique et restreint sur un projet de programme d'actions régional.

Le groupe de travail est constitué de 4 représentants des chasseurs (FDC08, FDC67, FDC88 et FRC), de 4 représentants des forestiers (1 représentant ONF, 2 représentants du CRPF et 1 représentant des COFOR), de 5 représentants de DDT, de l'ONCFS, de la DREAL, du Conseil Régional et de la DRAAF. Le groupe de travail s'est réuni sur deux demi-journées le 11 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> février 2018. La liste des participants est en annexe.

Le groupe de travail a examiné l'ensemble des actions proposées par la DRAAF dans une première version « martyre » et a pu formuler des propositions d'évolutions. Le document a été amendé au gré des échanges que la DRAAF a pu avoir avec les différents partenaires, comme cela a été fait pour l'élaboration de la « boîte-à-outils » de mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique. La production du groupe de travail (**version 4 du programme d'actions**) est soumis à l'arbitrage du comité paritaire (modifications en bleu par rapport à la dernière version transmise en groupe de travail du 1/02/18). Les mesures qui n'ont pas ou peu été débattues font l'objet d'une précision dans le programme sur l'origine de la contribution (en vert dans le texte).

Le groupe de travail a également pu travailler sur une version « martyre » du paragraphe « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du programme régional de la forêt et du bois (PRFB), une nouvelle version est jointe aux documents de séance (**version 3 du paragraphe du PRFB**).

#### **Point 1 – programme d'actions régional du comité paritaire**

##### ➤ **Grands principes et schéma de validation**

Selon l'article L.113-2 du code forestier, le programme d'actions du comité paritaire doit permettre d'identifier les actions jugées prioritaires « *pour favoriser l'établissement d'un équilibre sylvo-cynégétique sur les zones les plus affectées* ». Les premiers échanges ont permis de préciser que, pour la région Grand Est, le programme d'actions doit identifier des actions à mettre en œuvre dans les zones à enjeux, qui correspondent aux zones les plus affectées. Le programme d'actions identifiera également des pilotes pour chaque action et des indicateurs de réussites.

Selon l'article L.113-2 du code forestier, il est rappelé que le programme d'actions régional sera validé par le comité paritaire, après avis des CDCFS. Le projet de programme d'actions va être présenté au comité paritaire du 19 février 2018, avant envoi aux CDCFS pour avis. Le programme d'actions sera proposé pour validation du comité paritaire lors d'une prochaine réunion à définir. Le comité paritaire est aussi en charge de sa mise en œuvre.

Le programme d'actions régional est principalement centré sur les espèces « cervidé », dont la gestion et la régulation est identifiée en région Grand Est comme un enjeu prioritaire et qui, contrairement au sanglier, n'a pas encore fait l'objet de plan d'actions national ou départemental.

➤ **Actions identifiées**

Les actions proposées ont fait l'objet d'échanges qui ont permis d'aboutir à un consensus sur leur intitulé de l'ensemble des acteurs présents au sein du groupe de travail. Le document envoyé en préparation du comité paritaire du 19 février est la version 3 du programme d'actions et tient compte d'une synthèse des propositions formulées pendant et après le groupe de travail du 01/02/18, avec le souci de garder un document suffisamment concis.

Les 10 actions proposées permettront notamment :

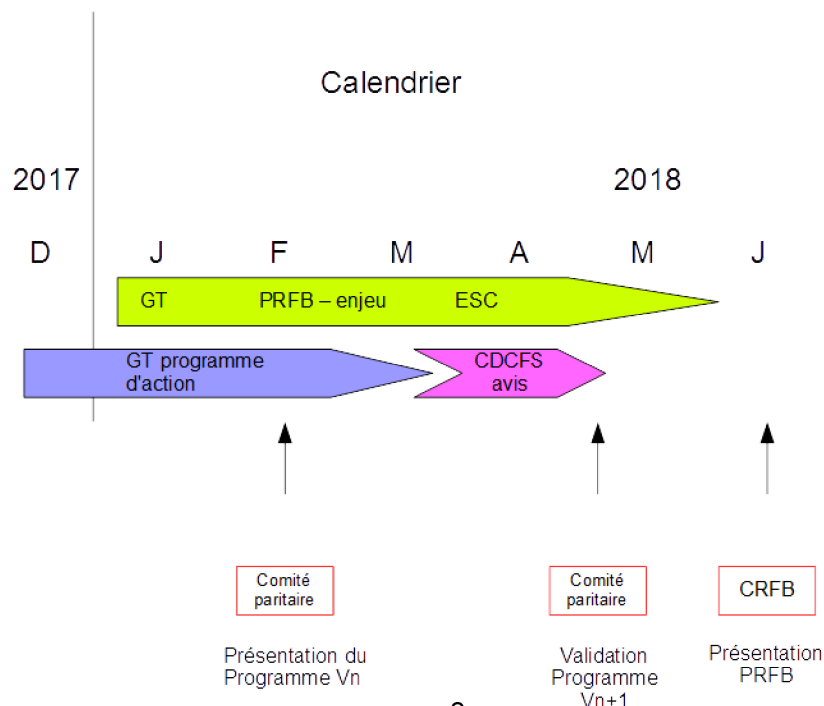
- de disposer d'une cartographie régionale (et du tableau descriptif associé) des zones de déséquilibre sylvo-cynégétique, avec une mise à jour prévue tous les 3 ans.
- de faire remonter à l'administration et aux instances cynégétiques locales les dégâts forestiers notoires à l'aide de fiches de signalement de dégâts. Le circuit de validation et de transmission des fiches reste à définir.
- de développer des plate-formes de données communes entre les acteurs, afin de favoriser la transparence et la fluidité de la transmission des informations. Les actions proposées concernent la mise en place de plate-formes numériques pour une exploitation de données spatiales et temporelles (télésignalement de dégâts, établissement de carte de dégâts, suivi des prélèvements en quasi temps réel).
- de définir un plan d'action local (fixation d'objectifs partagés, description d'actions), par les acteurs de commissions locales, pour restaurer un équilibre sylvo-cynégétique sur les zones à enjeux. Le plan d'actions local s'appuiera sur les bonnes pratiques proposées dans la boîte-à-outils régionale pour une déclinaison basée sur une méthodologie harmonisée (ex. fiche de diagnostic régionale, qui pourra encore être affinée par des échanges entre partenaires).

Plusieurs actions n'ont pas été intégrées au programme d'actions régional, car elles doivent être mises en place sur l'ensemble de la région et pas se limiter aux zones à enjeux. C'est le cas des actions pour une harmonisation des arrêtés de contrôle de tirs de cervidés ou la mise en place des ICE, qui sont des actions à réfléchir à l'échelle de la région et qui peuvent également concerner les zones à surveiller, par exemple. La mise en œuvre de ces actions sera étudiée ultérieurement en groupe de travail, pour discuter de leur intégration au PRFB.

**Point 2 – PRFB et annexes**

➤ **Calendrier et méthodologie d'élaboration de l'enjeu sur l'équilibre sylvo-cynégétique**

Selon l'article L.122-1 du code forestier, le PRFB doit, entre autre, « préciser les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, le programme d'actions » du comité paritaire.



Le groupe de travail a commencé à échanger sur une version « martyre » du paragraphe « restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique » du PRFB. Les discussions vont continuer selon un calendrier en lien avec les autres groupes de travail du PRFB. Les discussions en groupe de travail doivent aboutir à une version finalisée du PRFB avant juin 2018.

➤ **Présentation de la carte régionale des zones à enjeux et de son tableau associé**

Pour la région Grand Est, une cartographie des zones à enjeux a été validée par le comité paritaire forêt-gibier du 9 janvier 2017 à l'exception de la Haute-Marne où aucun consensus n'avait pu être trouvé.

La DDT de la Haute-Marne a engagé une réflexion avec l'ensemble des partenaires pour définir les zones en situation de déséquilibre forêt-gibier sur le département. Ainsi, des visites de terrains ont été organisées au sein des UGC de Cirey-sur-Blaise, des Dhuits, du Corgebin, de Bourbonne et de Fayl-Billot. Les membres invités aux visites sont les services de l'État (DDT, DRAAF et DREAL), les forestiers (Agence départementale et direction territoriale de l'ONF, COFOR, CRPF, SFP), la FDC et l'ONCFS.

Une réunion de restitution, organisée par la DDT, le 7 décembre 2017, a permis de définir les propositions de classement des zones à enjeux et zones à surveiller du département. Ces propositions sont soumises au comité paritaire du 19 février 2018. Elles concernent le classement en zone à enjeux de l'UGC des Dhuits 31, de l'UGC de Corgebin et de l'UGC de Fayl-Billot. Aucune proposition n'est faite pour un classement en zone à surveiller.

Ces propositions sont reprises dans une carte régionale mise à jour et transmise pour le comité paritaire du 19 février 2018, ainsi que dans un tableau associé. Le tableau reprend notamment le détail des espèces concernées par ce classement en zone à enjeux, ce qui a également été discuté lors de la réunion de restitution du 7 décembre. L'espèce indiquée dans le tableau est l'espèce principalement mise en cause pour les dégâts. Cette donnée est nécessaire pour bien définir les actions à mettre en place sur le terrain, cependant la superposition d'espèces ne doit pas être négligée. Les travaux de diagnostic fin à mener par le niveau local affineront cette donnée si nécessaire.

➤ **Présentation de la dernière version de la boîte à outils de mesures en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique**

Suite au comité paritaire du 27 octobre 2017, une mesure devait faire l'objet d'une réécriture. La nouvelle version a fait l'objet d'échanges au sein des membres du GT « boîte à outil » et est proposée à la validation du comité paritaire (**boîte à outil\_V10**). La nouvelle rédaction est :

« Dans les secteurs avec un objectif de baisse des populations, en cas de demandes, faites par le locataire ou le détenteur du droit de chasse, d'augmentation des attributions des espèces soumis à plan de chasse (hors cerf et daim de récolte) qui ne seront pas suivies lors des examens en commissions locales ou en CDCFS, les refus devront être motivés.

Cette mesure (qui concerne uniquement les biches et les faons) a pour but de faciliter la participation à l'effort de réalisation des petits lots, tout en laissant la possibilité à la commission locale de rejeter une demande qui serait exorbitante (par un locataire pour obtenir un bracelet mâle, ou par un détenteur du droit de chasse). Cette mesure permettrait que les demandes d'augmentation des attributions soient expliquées si elles ne sont pas suivies à l'amont de tout recours.

**Annexe 1****Liste de présence – Réunion technique « programme d'actions régional » du 11 décembre 2017**

	<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
2	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président de la commission grand gibier
3	ONF	Rodolphe PIERRAT	Adjoint au DT ONF groupe Est
4	COFOR	Delphine NICOLAS	Directrice
5	CRPF	Laurence CARNNOT	Ingénieur Environnement
6	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
7	DDT 54	Nicolas TOQUARD	Responsable unité forêt- chasse
8	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
9	DDT 67	Claudine BURTIN	Responsable du pôle « Milieux Naturels et Espèces »
10	DDT 68	Christophe KAUFMANN	Adjoint au Chef de service eau, environnement, espaces naturels
11	DDT 88	Julien PHILIPPE	Technicien chasse
12	DREAL	Christophe KIMMEL	Chargé de mission
13	DRAAF	Isabelle WURTZ	Cheffe du service forêt-bois
14	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission

**Annexe 2**

**Liste de présence – Réunion technique « programme d’actions régional » du 1<sup>er</sup> février 2018**

	<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
1	FRC	Christophe URBANIAK	Directeur
2	FDC 08	Michel HUBERT	Président
3	FDC 54	Roméo RIEDER	Directeur
4	FDC 67	Gérard LANG	Président
5	FDC 88	Jean-Pierre BRIOT	Président de la commission grand gibier
6	COFOR	Delphine NICOLAS	Directrice
7	ONF	Édouard JACOMET	Adjoint au DT ONF
8	CRPF	Pascal ANCEL	Ingénieur – Référent cynégétique
9	CRPF	Laurence CARNNOT	Ingénieur Environnement
10	DDT 57	Olivier JACQUE	Chef unité chasse
11	DDT 67	Claudine BURTIN	Responsable du pôle « Milieux Naturels et Espèces »,
12	DDT 68	Sébastien SCHULTZ	Chef du bureau « Nature, Chasse, Forêt »
13	Conseil Régional Grand Est	Margaux LEBECQUE	Chargée de Mission
14	DREAL	Christophe KIMMEL	Chargé de mission
15	DRAAF	Isabelle WURTZ	Cheffe du service forêt-bois
16	DRAAF	Hervé RICHARD	Chef de pôle
17	DRAAF	Mélanie LUCAS	Chargée de mission